Thème 1. Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge.

Leçon 2. La Méditerranée Antique : l'empreinte romaine.

Les références aux documents renvoient au manuel Histoire, Nathan, 2019.

Frédéric Richard

Comment l'Empire romain a-t-il contribué à l'unification de la Méditerranée et à la diffusion du christianisme ?

Introduction : la cité de Rome depuis 509 av J.-C., qui se trouve au centre de l'Italie, possède un régime républicain. Le peuple **(*populus*),** c'est-à-dire l'ensemble des citoyens de la cité qui dans le cadre de diverses assemblées votent les lois et les magistrats. Ce n'est pas une démocratie car le poids des plus riches est plus important que celui des pauvres, c'est une oligarchie. Par exemple, les riches votent en premier et dès que la majorité du corps électoral est atteinte on arrête le vote. Les plus pauvres ne votent donc jamais. Les centres du pouvoir sont les ***magistrats*** (notamment ceux de rang le plus élevé : les deux ***consuls)***, et l'assemblée du Sénat où se réunissent les anciens magistrats.

À partir du IIe siècle av J.-C., la République romaine entre en une crise profonde. Les causes sont multiples.

1) Les guerres multiples, notamment les trois guerres contre Carthage, les guerres puniques. La grande puissance située au Nord de l'Afrique (aujourd'hui en Tunisie). Les généraux sont devenus de plus en plus puissants et imposent leurs décisions à la République.

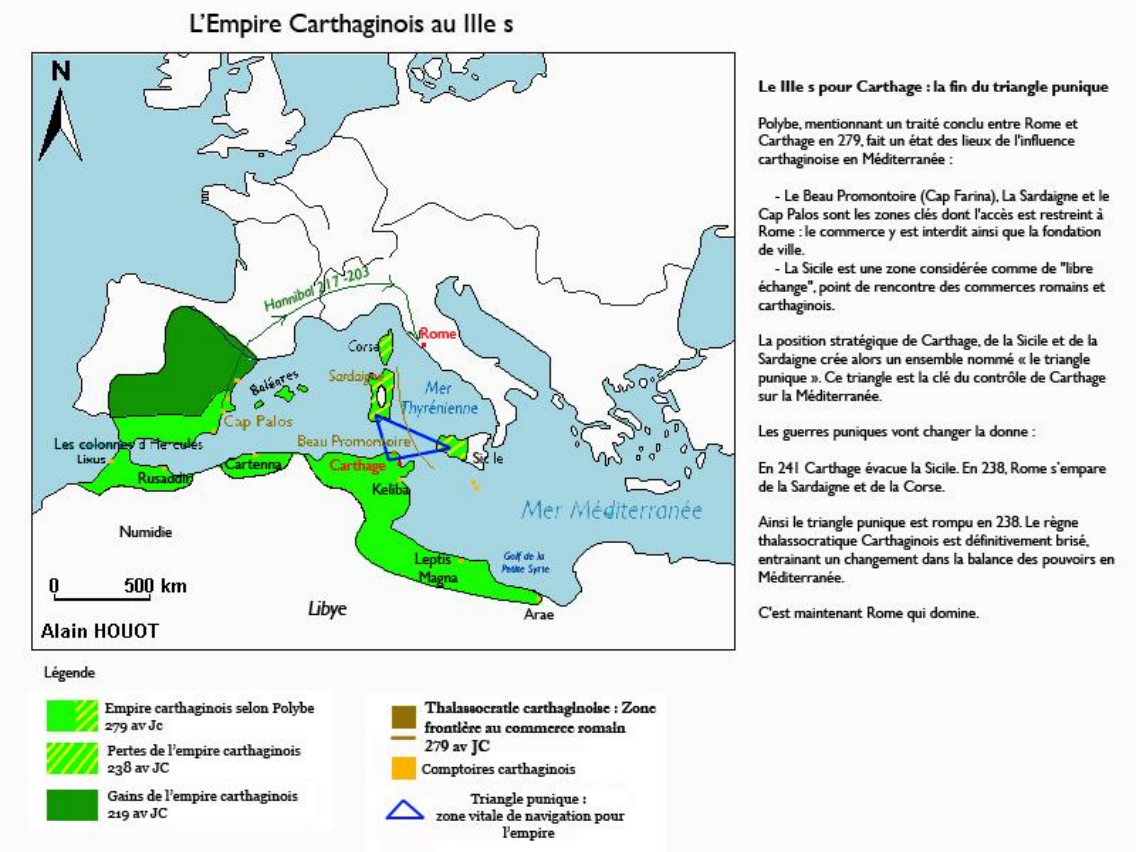

2) Les grands propriétaires de terres s'emparaient des terres des petits paysans et cela créait des tensions sociales.

3) Rome au Ier siècle av J.-C. contrôle l'ensemble de l'Italie. Les hommes libres de la péninsule italienne réclament la citoyenneté romaine. Après des guerres (les Guerre Sociales : de ***Socii*** , les associés en latin, les cités et les peuples associés à Rome)entre Rome et les autres cités de l'Italie, Rome finit par accorder la citoyenneté à tous les hommes libres de la péninsule en 70 av J.-C. Le nombre de citoyens romains passe de 400000 à 1 million. Cela constitue un énorme changement.

4) Des guerres civiles éclatent entre généraux au Ier siècle av J.-C. On peut citer celle qui oppose César et Pompée, Octave et Marc Antoine…

5) La Cité de Rome n'est plus adaptée pour diriger un espace très vaste qui couvre l'ensemble du bassin méditerranéen. Il faut un pouvoir plus centralisé. C'est la naissance de l'Empire qui succède à la République. **(Voir carte page 45)**

I) L'empreinte des empereurs romains sur la Méditerranée.

Comment les empereurs ont –ils unifié et étendu la domination romaine sur la Méditerranée ?

A) La fondation du Principat par Auguste.

Après l'assassinat de César en 44 av J.-C., Octavien, à la fois son petit neveu (nieto sobrino) et son fils adoptif, lutte pour s'emparer du pouvoir et élimine ses rivaux. En 30 av J.-C., il est le maître absolu de Rome.

En 27 av J.-C., le Sénat lui accorde le titre d'Auguste, un titre réservé au Dieu et qui fait de lui un personnage sacré. C'est la naissance de l'Empire. **(Voir statue page 56)**

Auguste veut conserver les apparences. Le nouveau régime est nommé le **Principat**. Il se présente comme le ***Princeps.*** C'est-à-dire le premier parmi les citoyens. Il conserve aussi les institutions de la République **(Voir le schéma suivant)**. Mais il contrôle tout le système politique et en est le centre. Les assemblées qui votent les lois et élisent les magistrats sont toujours en place mais elles sont contrôlées par l'empereur. Ce dernier exerce la magistrature de consul, la plus prestigieuse, et dirige les autres magistrats. Il préside le Sénat, il est le chef de l'armée et de la religion. Il nomme les gouverneurs dans les provinces de l'empire. Auguste instaure le culte impérial : un culte rendu à l'empereur et à sa famille. **(Voir vocabulaire page 49 et document 2 page 57)**

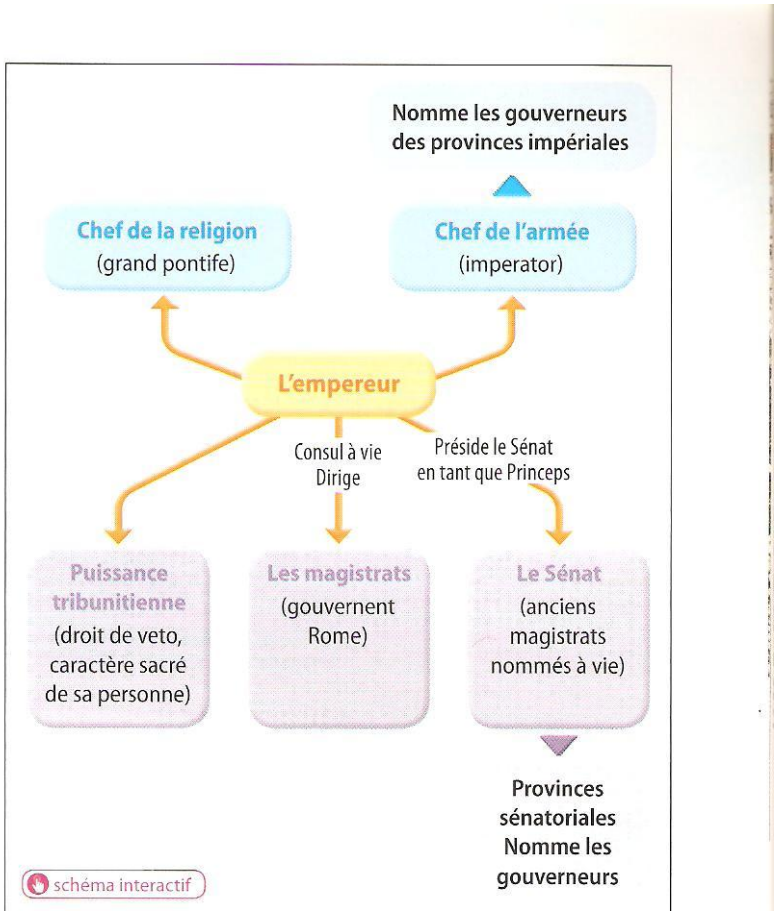

Le système politique de l'Empire romain.

De fait, les institutions de la République survivent mais dans le cadre du pouvoir prééminent (qui l'emporte, qui est supérieur) de l'empereur.

B) Un pouvoir qui doit cependant être accompagné de qualités et de vertus.

Il y a une image du « Bon Empereur ». Le pouvoir doit être mesuré et vertueux. L'empereur doit respecter la tradition comme la religion, il doit être clément (savoir pardonné), être généreux. La générosité s'adresse surtout envers les citoyens de la cité de Rome : c'est **l'évergétisme.** L'empereur **évergète** distribue de l'argent, du blé, de l'huile, organise des jeux… (Cela ressemble aux liturgies).

Il doit être aussi victorieux au combat.

C) Administrer l'Empire : les provinces, les cités, la citoyenneté et la romanisation.

1) Les provinces et le *Limes*

(Voir carte page 45) L'Empire est divisé en provinces. Chacune a à sa tête un gouverneur. Il y a des provinces dirigées par le Sénat. Ce sont des territoires souvent anciennement conquis et pacifiés. Il y a aussi les provinces impériales dirigées par l'empereur. Ce sont souvent des territoires récemment conquis et qu'il faut encore pacifier.

L'Empire est protégé des invasions extérieures par une frontière, le ***Limes,*** **(Voir carte page 45).** On y trouve des fortifications, des camps militaires et des unités militaires les légions (chaque légion est composée d'environ 6000 hommes, il y avait en moyenne 40 légions durant l'histoire de l'Empire)

2) Les cités

Comme pour les Grecs, la cité est le lieu de vie considéré comme parfait par les Romains. Le nombre de cité est très important dans la partie orientale de l'Empire, de culture grecque. Dans la partie occidentale de l'Empire, de culture latine, le nombre de cités est moins important mais il se développe **(Voir page 45).**

Il y a une hiérarchie entre les cités :

- Les cités de droit romain : dont les habitants sont citoyens romains. Ils ont les droits politiques, pouvoir voter à Rome et civils, leurs contrats commerciaux, leurs mariages, leurs héritages…sont garantis par le droit romain. Toutes les cités d'Italie sont de droit romain ainsi que les colonies : des cités fondées par Rome dans l'Empire. **(Voir repères page 49)**
- Les cités de droit latin : les citoyens de la cité bénéficient du droit de leur cité et du droit latin : la partie civile du droit romain (contrats, mariages, héritages). Les élites de ces cités qui la dirigent reçoivent souvent individuellement la citoyenneté romaine.
- La cité pérégrine. Ne dépend que de son propre droit.

3) La citoyenneté et sa diffusion.

La citoyenneté romaine n'a cessé de se diffuser dans l'Empire. C'est une grande différence avec les cités grecques. Dès le Ier siècle av J.-C., les hommes libres d'Italie deviennent citoyens

romains. Pour les autres habitants de l'Empire, plusieurs procédures permettaient de devenir citoyen romain :

-Les élites des cités par décision de l'empereur

- par affranchissement pour un esclave. Si le maître était citoyen romain, l'esclave affranchi devenait citoyen romain mais n'avait que les droits civils. Ses enfants avaient tous les droits.

- Par le service militaire. Les soldats les plus connus font le service dans les légions, il faut être citoyen. Il y a aussi les troupes auxiliaires où l'on trouve des étrangers. Après 25 ans de service, on reçoit la citoyenneté romaine.

En 212, l'empereur Caracalla donne la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire.

Cette diffusion de la citoyenneté s'accompagne de la diffusion de la culture romaine : l**a romanisation.**

4) La romanisation.

Rome diffuse sa culture dans tout l'empire. Elle fonde des villes sur le modèle de Rome **(Voir document 2 page, 49 et 2 page 45)**

On trouve des bâtiments copiés sur ceux de Rome, par exemple l'Amphithéâtre : **le Colisée**

Le Colisée de Rome.

Les Arènes de Nimes

L’Amphithéâtre d’El Djem en Afrique du Nord.

Rome diffuse sa langue, le latin, ses vêtements comme la toge **(Voir document 2 page 57)**, son alimentation (l'huile et le vin), ses Dieux, le culte impérial…Cette diffusion touche surtout la partie occidentale de l'Empire **(Voir page 45).** La partie orientale de culture grecque reste attachée à sa culture. On utilise le latin pour l'administration. La culture grecque influence d'ailleurs Rome. Les Romains admirent fortement la culture grecque. Tous les membres de l'élite romaine parlent le Grec.

Les hommes libres de l'Empire deviennent peu à peu citoyens et de culture romaine. Ils conservent aussi la citoyenneté et la culture de leur cité d'origine (langue, religion…). Les habitants de l'Empire possèdent diverses identités et cultures. Un vaste réseau de voies **(Voir document 1 page 59)** et une poste efficace **(Voir document 3 page 60)** facilite la romanisation Les Romains acceptent aussi facilement les autres cultures **(Voir document 1 page 58, 2 page58).** Par exemple, les religions orientales sont pratiquées par les Romains. On peut citer le culte d'Isis, la principale déesse égyptienne **(Voir documents 4 et 5 page 59)**

C'est justement une religion orientale qui va bouleverser l'Empire romain : **le christianisme.**

II) L'Empire romain, une mosaïque culturelle et religieuse.

A) La romanisation et le mélange des cultures

Nous avons vu que la romanisation impliquait une diffusion de la culture romaine (organisation des villes, architecture et bâtiments, langue, religion, le culte impérial …), La culture romaine se mélangea alors avec les cultures locales : les peuples locaux adoptaient la culture romaine mais conservaient leurs propres cultures, leurs langues et leurs dieux par exemple. Ces

cultures influencèrent aussi la culture romaine, ex la culture grecque, mais aussi les religions orientales qui s'implantèrent à Rome et dans les cités d'Italie, ex le culte de la principale déesse égyptienne Isis **(Voir dossier pages 58-59).** On peut parler d'un métissage culturel ou syncrétisme.

B) La diffusion du christianisme.

En Palestine, au Proche-Orient, occupée par Rome depuis le Ier siècle av J.-C., on trouve la première religion monothéiste de l'histoire, le Judaïsme. On ne croit qu'en un seul dieu et on n'adore qu'un seul dieu.

Les tensions sont parfois vives avec Rome car les Juifs (les historiens utilisent souvent plutôt le terme judéen pour cette époque) n'acceptent pas les autres Dieux et surtout refusent le culte impérial.

Au Ier siècle ap J.-C Jésus, considéré comme le Messie par ses adeptes, c'est-à-dire l'envoyé de Dieu, fonde un nouveau courant du judaïsme. Il est crucifié en l'an 30 et ses disciples déclarent qu'il est ressuscité le 3ème jour. Au départ, il s'agit donc d'un courant du judaïsme qui prend le nom de christianisme au milieu du Ier siècle.

Le christianisme se diffuse peu à peu dans l'Empire et se détache lentement du judaïsme au cours des IIe-IIIe siècle et devient une nouvelle religion. Il est fréquemment persécuté par les Romains du fait du refus du culte impérial. Le christianisme est aussi un monothéisme. Les persécutions de 64, 250, 257-258 et 303 sont violentes.

Au début du IVe siècle, les Chrétiens représentent de 15 à 20% de la population de l'Empire.

En 313, l'empereur Constantin **(Voir biographie page 62)** autorise le christianisme dans l'empire à travers **l'Édit (une décision juridique) de Milan**. **(Document 1 page 62).** C'est une décision de tolérance.

Le christianisme devient la religion officielle de l'Empire romain à la fin du IVe siècle. Il se diffuse alors rapidement.

Conclusion : l'Empire romain a fortement marqué le monde méditerranéen. Il a diffusé sa culture : langue (le latin), son mode de vie (villes, architecture, bâtiments, alimentation, le droit …) Il a aussi permis la diffusion du christianisme qui est devenu la religion dominante à partir du Ve siècle**.**

Bibliographie :

Briand-Ponsart C et Hurlet F., L'Empire romain d'Auguste à Domitien, Armand Colin, 2016.

Cosme P., L'Empire romain, Documentation Photographique, CNRS Éditions, numéro 8136,2020/4.